

BAFA – Formation Générale

COCHER CI DESSOUS LA SESSION DE VOTRE CHOIX

- ☐ Formation Générale du 19 au 26 février 2027 – La Tour d’Auvergne – Internat – 560 €
(Convoyage au départ de Clermont-Ferrand – Sur demande avec supplément + 10€)
- ☐ Formation Générale du 10 avril au 17 avril 2027 – Thiers– Ext – 420 €
- ☐ Formation Générale du 17 avril au 25 avril 2027 – Volvic – Ext – 420 €
Tarif habitant Volvic et RLV – 410 €
- ☐ Formation Générale du 3 au 10 juillet 2027 – Theix – Ext – 410 €
Navette journalière au départ de Beaumont (places limitées)
- ☐ Formation Générale du 9 juillet au 16 juillet 2027 – Condat (15) - Internat – 560 €
(Convoyage au départ de Clermont-Ferrand – Sur demande avec supplément + 10€)
- ☐ Formation Générale du 2 au 9 août 2027 – L’arbre aux enfants Clermont-Ferrand – Ext - 410€
- ☐ Formation Générale du 16 octobre au 23 octobre 2027 - Durtol – Ext – 420 €
Tarif habitant Durtol – 410 €

Dossier d’inscription :

Le dossier devra être retourné à l’Aroéven dans les 10 jours après réception

Les pièces à fournir sont :

- ☐ Ce dossier dûment complété
- ☐ Un chèque d’acompte ou [paiement en ligne](#) d’un montant de 100€ ou la totalité de la formation. *En référence facture merci de mettre : Nom du participant + Bafa FG*
- ☐ Demande de cession du droit à l’image
- ☐ Numéro DDCS obtenu lors de l’ouverture du livret BAFA dématérialisé sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd *

La convocation à la session vous sera envoyée 1 mois avant la formation par mail.

Numéro DDCS :

Prénom du participant :

.....

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone du participant :

E-mail du participant (**pour la convocation à la session et la facturation**) :

Date et lieu de naissance :

Âge Nationalité

Études en cours :

Précisez si vous avez un régime alimentaire particulier (allergie, végétarien...) :

Nom et prénom du responsable légal :

Téléphone du responsable légal :

E-mail du responsable (pour la convocation à la session et la facturation) :

Je souhaite que mes coordonnées (mail et téléphone) soit partagées dans le cadre de la mise en place de co voiturage

☐ Oui☐ Non

Concernant les mineurs : après avoir pris connaissance des conditions d'inscriptions et vérifié que mon enfant sera âgé de plus de 16 ans le premier jour du stage, j'autorise mon enfant à participer à la session et j'autorise le directeur du stage à le laisser sortir pendant les temps libres et à faire pratiquer, si nécessaire, les interventions chirurgicales d'urgence.

Signature du participant majeur ou de la personne responsable du participant mineur :

Signature :

DEMANDE DE CESSION DU DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Responsable légal de :

Autorise l'association Aroéven Clermont Ferrand AURA domiciliée 22 rue Beau de Rochas 63110 BEAUMONT

☛ À capturer, stocker, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des supports fixant l'image ou la voix de mon enfant mineur (mentionné ci-dessus).

☛ A exploiter ces supports, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d'exploitation commerciale à destination de ses bénéficiaires.

☛ Conformément à la réglementation générale à la protection des données personnelles, **vous disposez d'un droit d'accès et de rectification** aux données vous concernant qui seront conservées pendant un an. Pour exercer ce droit, adressez-vous à l'Aroéven Clermont Ferrand AURA.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants pour lesquels l'accord est demandé :

Publication dans une revue, ouvrage ou journal	☐ Oui	☐ Non
Présentation au public lors d'expositions	☐ Oui	☐ Non
Illustration des sites Aroéven	☐ Oui	☐ Non
Réseaux sociaux de l'association	☐ Oui	☐ Non
Chaîne YouTube de l'association	☐ Oui	☐ Non

Dans le cas où aucune de ces cases n'est cochée ou si ce document ne nous est pas retourné, l'Aroéven considérera que le consentement est refusé.

Fais le : ____/____/____

A :

Signature :

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation du fait du candidat

Toute annulation devra nous parvenir par lettre recommandée avec AR, la date de réception faisant foi pour le calcul des frais d'annulation.

L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème suivant :

- Plus de 30 jours avant le début de la formation : 50 € par candidat
- Entre 30 et 21 jours avant le début de la formation : 30% du prix total
- Entre 20 et 15 jours avant le début de la formation : 60 % du prix total
- Entre 14 et 8 jours avant le début de la formation : 80 % du prix total
- Moins de 8 jours avant le début de la formation ou absence le 1er jour : 100 %

L'interruption d'un stage par le candidat ou son départ prématuré quel qu'en soit le motif ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir. Si l'absence est liée à une raison médicale, le stagiaire pourra reporter, sous certaines conditions, sa formation sur une autre session. Pour ce faire, **un certificat médical doit être fourni.**

Sauf mention contraire, les stages se déroulent en continu de date à date, samedi, dimanche et jours fériés compris. Aucune autorisation d'absence ne peut être accordée, sauf pour raisons médicales ou examen scolaire/universitaire (inférieur à une demi-journée). Toute absence non autorisée entraîne la non-validation du stage.

Vous trouverez ci-après l'intégralité de nos [conditions générales de ventes](#)

Ouverture du livret BAFA dématérialisé

1 **Connectez-vous sur le site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd ***

- ⇒ Cliquez sur votre région de résidence à l'intérieur de la carte de France pour être dirigé vers le portail d'accueil régional
- ⇒ Cliquez sur le lien « s'inscrire » ;
- ⇒ Sélectionnez le bouton « BAFA »
- ⇒ Renseignez le formulaire de préinscription
- ⇒ Confirmez votre préinscription en cliquant sur le lien figurant dans le message que vous recevrez dans votre boîte de messagerie électronique
- ⇒ Complétez les éléments relatifs à votre identité et validez votre inscription
- ⇒ Notez soigneusement le numéro d'inscription qui vous est communiqué, car il vous sera utile tout au long de votre formation
- ⇒ Conserver vos identifiants qui vous permettront de vous connecter lors des 3 étapes du BAFA et prendre connaissance des appréciations lorsqu'elles seront validées

(La SDJES communique sur cet espace)

Formation

Trois étapes à effectuer dans un délai de 30 mois au maximum.

Les étapes 1 et 2 doivent s'effectuer dans un délai de 18 mois maximum.

1. La formation générale - 8 jours

2. Le stage pratique - 14 jours en deux parties au plus. La durée minimale d'une période de stage est de 4 jours. Il se déroule obligatoirement sur le territoire national soit dans un séjour de vacances, un accueil de scoutisme ou un accueil de loisirs régulièrement déclaré. Il peut également se dérouler dans un accueil de loisirs périscolaire dans la limite de 6 jours consécutifs.

3. Stage d'approfondissement - 6 jours ou de qualification - 8 jours

A la fin de chaque étape, une appréciation est portée sur les aptitudes du candidat à encadrer des jeunes. Cette appréciation est validée par l'inspection «Jeunesse et sports».

IMPORTANT : Le candidat ne peut pas effectuer de stage pratique s'il n'a pas obtenu de mention satisfaisante au terme de la formation générale. Le candidat ne doit ni être frappé par une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou à deux mois au moins d'emprisonnement sans sursis pour des délits inscrits à l'article L.133-6 du code de l'action sociale et des familles, ni faire l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction d'exercer auprès de mineurs en application de l'article L.227-10 du même code.